

Calcul de l'abattement au titre du « transfert primes-points » sur une année civile complète (agent à temps plein) - 1/3

Exemple 1 : l'agent perçoit une prime de technicité (15,91 euros par mois) et la prime de participation à la recherche scientifique (1 200 euros par semestre).
Le plafond annuel applicable est de 278 euros par an, soit 23,17 euros par mois.

Mois	Montant des primes et indemnités perçues (montant en euros)	Montant de l'abattement (montants en euros)	Observations
Janvier	15,91	- 15,91	Dans la mesure où le montant des primes perçues est inférieur au plafond, le montant de l'abattement est égal au montant de la prime de technicité.
Février	15,91	- 15,91	
Mars	15,91	- 15,91	
Avril	15,91	- 15,91	
Mai	15,91	- 15,91	
Juin	1 215,91	- 59,47 soit - (23,17 x 6 - 15,91 x 5)	Dans la mesure où le montant des primes perçues est supérieur au plafond, le montant de l'abattement tient compte des abattements opérés depuis le mois de janvier. L'abattement correspond à la différence entre 6 plafonds mensuels et les abattements déjà opérés.
Juillet	15,91	- 15,91	Dans la mesure où le montant des primes perçues est inférieur au plafond, le montant de l'abattement est égal au montant de la prime de technicité.
Août	15,91	- 15,91	
Septembre	15,91	- 15,91	
Octobre	15,91	- 15,91	
Novembre	15,91	- 15,91	
Décembre	1 215,91	- 59,43 soit - (278 - 15,91 x 10 - 59,47)	Dans la mesure où le montant des primes perçues est supérieur au plafond, le montant de l'abattement tient compte des abattements opérés depuis le mois de janvier. L'abattement correspond à la différence entre 278 euros (plafond annuel) et les abattements déjà opérés.

Le montant total des abattements précomptés sur l'année s'élève à 278 euros.

Calcul de l'abattement au titre du « transfert primes-points » sur une année civile complète (agent à temps plein) - 2/3

Exemple 2 : l'agent perçoit une indemnisation du compte épargne temps (80 euros) et la prime de participation à la recherche scientifique (1 200 euros par semestre). Le plafond annuel applicable est de 278 euros par an, soit 23,17 euros par mois.

Mois	Montant des primes et indemnités perçues (montant en euros)	Montant de l'abattement (montants en euros)	Observations
Janvier	-	-	Aucun abattement n'est appliqué en l'absence de primes versées.
Février	-	-	
Mars	80	- 69,51 - (23,17 x 3 - 0)	Dans la mesure où le montant des primes perçues est supérieur au plafond, le montant de l'abattement tient compte de l'absence d'abattements opérés depuis le mois de janvier. L'abattement correspond à 3 plafonds mensuels.
Avril	-	-	Aucun abattement n'est appliqué en l'absence de primes versées.
Mai	-	-	
Juin	1 200	- 69,51 soit - (23,17 x 6 - 69,51)	
Juillet	-		Aucun abattement n'est appliqué en l'absence de primes versées.
Août	-		
Septembre	-		
Octobre	-		
Novembre	-		
Décembre	1 200	- 138,98 soit - (278 - 69,51 x 2)	Dans la mesure où le montant des primes perçues est supérieur au plafond, le montant de l'abattement tient compte des abattements opérés en mars et en juin. L'abattement correspond à la différence entre 278 euros (plafond annuel) et les abattements déjà opérés.

Le montant total des abattements précomptés sur l'année s'élève à 278 euros.

Calcul de l'abattement au titre du « transfert primes-points » sur une année civile complète (agent à temps plein) - 3/3

Exemple 3 : l'agent perçoit la prime de participation à la recherche scientifique (1 200 euros par semestre).

Le plafond annuel applicable est de 278 euros par an, soit 23,17 euros par mois.

Mois	Montant des primes et indemnités perçues (montant en euros)	Montant de l'abattement (montants en euros)	Observations
Janvier	-	-	Aucun abattement n'est appliqué en l'absence de primes versées.
Février	-	-	
Mars	-	-	
Avril	-	-	
Mai	-	-	
Juin	1 200	- 139,02 soit - (23,17 x 6 - 0)	Dans la mesure où le montant des primes perçues est supérieur au plafond, le montant de l'abattement tient compte de l'absence d'abattement depuis janvier. L'abattement correspond à 3 plafonds mensuels.
Juillet	-	-	Aucun abattement n'est appliqué en l'absence de primes versées.
Août	-	-	
Septembre	-	-	
Octobre	-	-	
Novembre	-	-	
Décembre	1 200	- 138,98 soit - (278 - 139,02)	Dans la mesure où le montant des primes perçues est supérieur au plafond, le montant de l'abattement tient compte de l'abattement opéré en juin. L'abattement correspond à la différence entre 278 euros (plafond annuel) et les abattements déjà opérés.

Le montant total des abattements précomptés sur l'année s'élève à 278 euros.